



## **DECISION**

N° 2024-D02

### **CONTRAT D'ENTRETIEN ET CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA PORTE AUTOMATIQUE DE LA MAIRIE**

-----

**LE MAIRE DE TARTAS (Landes),**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

**VU** la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT** qu'il est obligatoire de souscrire un contrat d'entretien pour une porte automatique installée dans un bâtiment recevant du public,

**CONSIDERANT** qu'il est préférable de faire intervenir la même entreprise pour l'entretien et la maintenance d'un même équipement,

**CONSIDERANT** que la collectivité n'a pas d'agent habilité pour faire des réparations sur ce type d'équipement,

**Vu** les propositions des sociétés :

-PYRENEES AUTOMATISME, 1955 Avenue du Quartier neuf, 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX.

-RECORD, 6 Rue du Courant, 33310 LORMONT

**CONSIDERANT** que les offres de l'entreprise PYRENEES AUTOMATISME, 1955 Avenue du Quartier neuf, 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX, sont jugées économiquement les plus avantageuses,

**Vu** que le montant des propositions est inférieur à 40 000 €,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter les propositions de l'entreprise PYRENEES AUTOMATISME, 1955 Avenue du Quartier neuf, 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX, pour un contrat d'entretien et un contrat de maintenance de la porte automatique de la Mairie.



**Article 2** : Les contrats seront conclus pour une période de 1 an, reconductible 2 Fois.

**Article 3** : Le montant des contrats sera de :

- 175.00 € HT soit 210.00 € TTC par an pour le contrat d'entretien
- 250.00 € HT soit 300.00 € TTC par an pour le contrat de maintenance

**Article 4** : Le montant maximum de la commande sera de 1 530.00 € TTC pour les deux contrats et sur la période maximum de 3 ans.

**Article 5** : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 17 Janvier 2024

**Le Maire,  
J-F. BROQUÈRES**

